Appui à la campagne pour la rémunération des stages Adopté par le conseil administratif du Comité d'éducation aux adultes (CÉDA)

Considérant que les stages non-rémunérées avant, pendant et après les études, ne font qu'augmenter dans les différents milieux et servent souvent à remplacer des emplois rémunérés, parfois syndiqués;

Considérant que les stagiaires non-rémunéré.es se concentrent majoritairement dans des domaines traditionnellement féminins ou ayant une forte présence de personnes racisées et immigrantes, dont plusieurs parce que leur diplômes n'ont pas été reconnus;

Considérant que les populations desservies par les organismes du CÉDA, notamment au sein des organismes en alphabétisation populaire et en soutien aux personnes issues de l'immigration, sont fortement représentées au sein des programmes de formation professionnelle et technique, ainsi que les programmes universitaires dont les stages ne sont pas rémunérés;

Considérant que les stages non-rémunérées appartiennent majoritairement au domaine vaste qu'est le care, soit un domaine où le travail effectué par les travailleur.se.s et les stagiaires est dévalorisé, sous-payé ou gratuit;

Considérant que les personnes effectuant des stages non-rémunérés ne sont pas protégées par les Lois sur les normes de travail;

Considérant que les compressions budgétaires et le sous-financement du milieu communautaire et public affectent gravement les conditions de travail des travailleur.se.s ainsi que des stagiaires non-rémunéré.es;

Considérant que dans une perspective de justice sociale, le sous-financement des organismes communautaires ne doit pas être compensé par le travail gratuit des stagiaires;

Considérant que les stagiaires luttent présentement pour l'obtention d'un statut de travailleur-euse afin d'être rémunéré.es et avoir des conditions de travail justes;

Considérant que la campagne pour la rémunération de tous les stages adressent ses revendications au gouvernement et s'inscrit dans la campagne pour un réinvestissement massif dans le communautaire, la santé, l'éducation, les services sociaux et la culture;

Que le CÉDA prenne position en faveur de la rémunération de tous les stages et ce, à tous les niveaux d'études et dans tous les domaines et qu'il appuie publiquement la campagne en cours;

Que cette revendication s'inscrive dans la campagne pour un réinvestissement public massif dans le communautaire, la santé, l'éducation et les services sociaux;

Advenant l'adoption d'une telle proposition, que le CÉDA s'engage à respecter le mandat de grève des stagiaires déjà en place dans les milieux et invite les organismes partenaires à faire de même.

Adopté à majorité